Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 7 avril 2026

2026/04/07-10

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Représentants du conseil municipal au sein du conseil d'exploitation de la régie du réseau de chaleur	Nombre de présents	**24**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 1er avril 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 7 avril 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LALLEMENT Dominique – MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique – ROBIN Yves – GIRARD Gwénaëlle – GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – FRENE Barbara – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella – KRAUS Jean-Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LESCA Véronique à CARDUNER Didier
LE GOC LE SAGER Fabienne à GEORGES Valérie
DAGORN Nicolas à LE GRAND Bruno
LAFFORGUE Valérie à BRAESCU ANDRIEU Morgane
MIALON Dominique à NAVINER Marylène

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

KRAUS Jean-Paul

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042610-DE

Monsieur Le Maire indique que conformément à la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2025 portant création d'une régie communale d'exploitation d'un réseau de chaleur, l'assemblée délibérante élit un conseil d'exploitation sur proposition de Monsieur Le Maire.

Le conseil d'exploitation est essentiellement un organe de proposition et de préparation des décisions du conseil municipal. Il est obligatoirement consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie du réseau de chaleur. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle et présente au Maire toutes propositions utiles.

Il se réunit au moins une fois tous les 3 mois sur convocation de son Président ou à la demande du Préfet ou à la demande de la majorité des membres.

Le conseil d'exploitation est composé d'au moins 5 membres issus du conseil municipal.

Il peut en outre désigner d'autres personnes qualifiées, pour faire partie du conseil d'exploitation, lesquelles doivent toutefois rester minoritaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal est invité à désigner 5 représentants au sein du conseil d'exploitation de la régie du réseau de chaleur

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne 5 représentants au sein du conseil d'exploitation de la régie du réseau de chaleur

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

GUEZENNEC Elise
GUISNEL Alain
ROBIN Yves
KRAUS Jean-Paul
LALLEMENT Dominique

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 9 avril 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère